

## Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site Internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception : 19/04/2017	Dossier complet le : 19/04/2017	N° d'enregistrement : 2017-4726

### 1. Intitulé du projet

Réalisation d'un parking de 150 places à l'arrière du vélodrome Raymond Poulidor à Bonnac la Côte.

### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

#### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Communauté d'agglomération Limoges Métropole

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

M. Gérard Vandembroucke

RCS / SIRET

24871931200162

Forme juridique

EPCI

### Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)</i>
n°41 : Aires de stationnement ouvertes au public	Dans le cadre du permis de construire déposé le 23 décembre 2016, pour la réalisation de la couverture du vélodrome, il a été nécessaire d'étudier l'aménagement d'un parking de capacité égale à 10% de la capacité d'accueil du vélodrome. Ce dernier a lui même été classé en catégorie I, (à savoir supérieur ou égal à 1500 personnes), soit un parking de 150 places. Ce dernier sera localisé à l'arrière du vélodrome.

### 4. Caractéristiques générales du projet

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Limoges Métropole travaille actuellement sur la construction d'un vélodrome homologué au niveau national et dédié à l'ensemble des pratiquants. La partie vélodrome (piste) est actuellement en cours de finition.

Afin d'en assurer une utilisation optimum, les élus de Limoges Métropole, ont pris la décision de le couvrir entièrement dans un second temps.

A cette fin, un permis de construire a été déposé le 23 décembre 2016.

Conformément aux exigences du PLU de la commune, une aire de stationnement prévoyant une place pour 10 usagers, soit dans le cas présent un parking de 150 places a été étudié et sera aménagée au nord-est de la parcelle.

(capacité : 10% de 1500 personnes).

Conformément au PLU (plantation d'un arbre pour quatre places), ce parking sera arboré et 38 arbres seront plantés.

L'aire sur laquelle sera aménagée ce parking est actuellement une zone ayant servi de base vie, de zone de stockage des matériaux issus des terrassements de la piste et de zones d'essai pour la piste. Le terrain initial a donc doré et déjà était décapé de sa terre végétale et des matériaux extraits du site ont été stockés sur place.

#### **4.2 Objectifs du projet**

Le vélodrome sera dédié à un large panel de pratiquants, (clubs sportifs, groupes scolaires etc..).

Afin de permettre à tous les pratiquants de stationner, un parking végétalisé et arboré sera aménagé à l'arrière du vélodrome, en plus des stationnements existants pour le gymnase qui pourront être mutualisés, le cas échéant.

Un cheminement piéton sera matérialisé et distinct du parking par des massifs plantés d'arbres et d'arbustes.

Ce cheminement permettra également au public d'accéder à un belvédère pour profiter du point de vue de qualité sur l'étang de Mortemare et des collines environnantes.

En terme d'usage, ce parking ne servira, en pleine capacité, que pour des événements exceptionnels organisés dans le vélodrome (championnats nationaux, inter-régionaux, inauguration...)

#### **4.3 Décrivez sommairement le projet**

##### **4.3.1 dans sa phase travaux**

Afin de ne pas dénaturer le site et s'adapter aux besoins ponctuels de cet équipement dans les rares cas de grande manifestation, le choix s'est porté sur l'aménagement d'un parking "vert" et paysagé de 150 places à l'arrière du Vélodrome.

Le principe de ce parking est de réutiliser au maximum les matériaux du site comme la terre végétale préalablement décapée et de proposer la non-imperméabilisation des différents espaces. De ce fait, les eaux pluviales sont directement absorbées et infiltrées par le support.

La consistance des travaux est la suivante:

- Des légères reprises de terrassement, principalement des opérations de remblaiement afin de ramener le terrain à sa forme initiale et altimétrie initiale,
- Aménagement des allées circulées par des voitures légères (portique d'accès prévu) uniquement en grave type GNT 0/20 avec mise en place d'un stérile en finition. Ces matériaux sont naturels et perméables.
- Aménagement des places de stationnement en mélange terre/pierre (terre végétale 35 % / empierrement 65 %) et ensuite engazonnement,
- Réalisation de fosses de plantation et implantations de 38 arbres
- Mise en place de portique à l'entrée du parking pour en sécuriser l'accès (contre les gens du voyage)
- Implantation de potelets et barrières bois pour sécuriser la circulation des piétons et faciliter la lisibilité des espaces de stationnement étant donné que nous sommes sur un revêtement engazonné sans matérialisation possible des places.

Nota : ce parking n'est pas éclairé.

##### **4.3.2 dans sa phase d'exploitation**

Le parking sera principalement utilisé lors de manifestations sportives.

Néanmoins il restera en accès libre et pourra servir pour accueillir les promeneurs ou usagers du stade communal.

Lors de grands événements, des agents seront présents pour accompagner les spectateurs et un éclairage très temporaire pourra être mis en place.

**4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Pour la piste : déclaration préalable en 2014 et autorisation de travaux.

Pour la couverture : permis de construire déposé en 2016, étude sûreté et sécurité publique en 2016.

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Emprise du parking végétalisé :	Longueur : 100 ml Largeur : 50 ml Surface : 5000 m <sup>2</sup>
(La couverture de la piste a elle, une surface de 7000 m <sup>2</sup> )	

**4.6 Localisation du projet**

Adresse et commune(s)  
d'implantation

Rue de Mortemare

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. 1 ° 28 ' \_ " \_ Lat. 45 ° 94 ' \_ " \_

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a, 9°a), 10°, 11°a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. \_ ° \_ ' \_ " \_ Lat. \_ ° \_ ' \_ " \_

Point d'arrivée :

Long. \_ ° \_ ' \_ " \_ Lat. \_ ° \_ ' \_ " \_

Communes traversées :

Bonnac la Côte

**Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6**

**4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?**

Oui

Non

**4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?**

Oui

Non

**4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?**

La version 1 du projet "Construction d'un vélodrome et de ses aménagements annexes" avait fait l'objet d'une demande au cas par cas qui avait reçu un avis négatif le 5/07/13 de la part de l'autorité environnementale.

La version 2 du projet (objet de la présente demande) consiste à recouvrir le premier projet d'une couverture et d'étendre son périmètre en créant un parking qui ne servira en pleine capacité que pour des événements exceptionnels.

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Lors de manifestations, quelques nuisances seront perceptibles. Cependant aucun habitat n'est situé à proximité directe.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	(sauf engins de terrassement durant la période de chantier qui sera inférieure à 1 mois)
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le parking ne fera pas l'objet d'un aménagement en terme d'éclairage.
<b>Emissions</b>	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun rejet ne se fera car le parking est totalement végétalisé.
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

Les principales mesures, visant à réduire les effets du projet dans son ensemble, sur l'environnement sont :

- un traitement spécifique du dôme (cf annexe complémentaire) en créant un jeu de couleur
- l'intégration de bâti avec des couleurs sombre et des matériaux rappelant ceux du gymnase existant situé à proximité directe.
- la création d'un parking vert à l'arrière du dôme incluant des places de stationnement enherbées et la plantation d'arbres.
- l'usage de matériaux drainant sur le parking
- le non éclairage du parking du fait de son utilisation qui restera anecdotique en capacité maximale.

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet pourrait être dispensé d'étude d'impacts dans la mesure où :

- il est éloigné de tout espace identifié pour son intérêt écologique (hors ZNIEFF et hors corridor écologique de la Trame Verte & Bleue de l'agglomération).
- il n'est pas situé sur une zone humide;
- il n'implique aucun défrichement préalable;
- le parking sera engazonné et planté de 38 arbres et de haies naturelles (avec des espèces de la flore locale) qui seront plantées le long du cheminement piéton.
- les eaux pluviales seront gérées au droit du parking par infiltration, parking

**8. Annexes**

**8.1 Annexes obligatoires**

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe complémentaire : cette annexe se présente sous forme d'une notice avec intégration d'extraits de plan et de photos. Celle-ci a pour but de présenter le contexte de ce projet et d'en détailler certains aspects pour une meilleure compréhension du dossier dans son ensemble.

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

Limoges

le,

14.04.2017.

Signature

Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus

Le Directeur Général  
des Services,



Olivier BARLOGIS